

# ACCESSIBILITÉ ET CONFORT D'USAGE, OPTION ÉLECTRICITÉ ET DOMOTIQUE

## Durée

14 heures (2 jours)

## Nombre de participants

5 stagiaires minimum

## Public(s) concerné(s)

- Artisan électricien
- Dirigeant d'entreprise d'électricité

## Prérequis

- Connaissance du cadre bâti
- Connaissance en électricité

## Outils pédagogiques

- Diaporama
- Textes législatifs
- Clé USB comprenant le support de formation et les ressources documentaires

## Méthode pédagogique

- Alternance d'apports théoriques (diaporama - textes législatifs) et mises en situation

## Modalités et indicateurs d'évaluation:

- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation
- Il sera demandé à chaque participant de répondre à un QCM portant sur les points principaux du programme
- Le stagiaire remplit le dernier jour de la formation un questionnaire d'évaluation de satisfaction de la formation

## OBJECTIF GÉNÉRAL

**Etre capable de proposer des travaux de rénovation ou de construction de bâtiments accessibles**



*Cette formation peut déboucher sur l'attribution du label Artisan Accessible d'Alsace*

## COMPÉTENCES VISÉES

Etre capable :

- De caractériser le marché de l'accessibilité : enjeux, chiffres, terminologie
- D'identifier la problématique du vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap
- D'appliquer la réglementation accessibilité
- D'analyser les demandes et besoins des différents interlocuteurs : occupant, prescripteur, financeur...
- De chiffrer les travaux et construire une argumentation commerciale
- De décrire une approche globale de travaux d'accessibilité et de proposer des offres de travaux en lots isolés, bouquets de travaux ou offre globale.

## PROGRAMME

### Premier jour

#### Matin (9h00 à 12h30)

Accueil des stagiaires  
Tour de table : présentation des participants  
Présentation du contenu des journées

#### Le contexte

- Le contexte social
- Les handicaps concernés par la loi

#### La compréhension des besoins

Votre métier et les déficiences : bien maîtriser les besoins en fonction des déficiences

- La déficience motrice
- La déficience cognitive
- La déficience auditive
- La déficience visuelle

- Le stagiaire remplit 4 mois après la fin de la formation un questionnaire d'évaluation de l'impact de la formation qu'il aura reçu sur son email de contact

#### Accessibilité:

Les locaux du CEP CICAT sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nous invitons les personnes en situation de handicap à nous contacter pour une étude des besoins.

#### Formateur(s)

Mhand HALASSA  
*Ingénieur accessibilité*

André AUGST  
*Ingénieur accessibilité*

#### Tarifs

Tarif individuel :  
360€

Tarif intra-entreprise (jusqu'à 10 personnes) :  
3000€

Contactez-nous pour obtenir un tarif comprenant le coût de la formation et du label Artisan Accessible d'Alsace

#### Infos et inscriptions

Joséphine LEININGER  
j.leininger@cep-cicat.com

#### N° agrément

42670184167

Organisme de formation agréé



## La législation issue de la loi du 11 février 2005

### Impact sur votre métier

- Echéances et grandes lignes de la loi accessibilité
- Mémoriser les obligations : la loi, ses textes applicables aux Bâtiments d'habitation collectifs et maisons individuelles

## Après-midi (14h00 à 17h30)

### Mises en situation

- Parcours de simulation voirie
- Simulation déficience visuelle
- Présentation du DIVA (Démonstrateur Intelligent de Déficiences Visuelles et Auditives)
- Essai de fauteuils roulants
- Présentation d'une simulation de transfert

### Les bâtiments d'habitation (collectifs et individuels)

- Accès et abords
- Cheminement extérieurs
- Places de stationnement
- Eclairage, contrôle d'accès
- Circulations horizontales
- Circulations verticales
- Unités de vie
- Salle d'eau
- Approche sur la domotique : une aide au maintien à domicile.

### Recueil des impressions des participants.

## Deuxième jour

## Matin (9h00 à 12h30)

### La législation issue de la loi du 11 février 2005

#### Impact sur votre métier

- Echéances et grandes lignes de la loi accessibilité
- Mémoriser les obligations : la loi, ses textes applicables aux ERP

### Les établissements recevant du public (neufs et existants)

- Accès et abords
- Cheminement extérieurs
- Places de stationnement
- Eclairage, contrôle d'accès
- Accueil
- Circulations horizontales
- Circulations verticales
- Sanitaires

### Autonomie pour tous :

La domotique au service du maintien à domicile :

Les solutions préventives d'adaptation des logements neufs :

- La domotique de confort (gestion des équipements)
- La domotique sécuritaire du bien (incendie, inondation)
- La domotique sécuritaire de la personne (chutes, chemins lumineux)

- Les scénarios

Les produits d'adaptation sécuritaires dans les logements existants

Les téléassistances

Les produits accessibles par tous et pour tous - domotique :

- Visite de l'appartement témoin du CEP CICAT

### **Après-midi (14h00 à 17h30)**

Les acteurs dans la prescription de la domotique au domicile  
(ergothérapeutes) : l'expérimentation ADORHA

Les aides financières possibles

- Le crédit d'impôt
- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- Les aides du cadre bâti : ANAH, taxe foncière sur les propriétés bâties.

Recueil des impressions des participants / questions-réponses

QCM

Evaluation de fin de formation